

Collectif Urgence Climatique Toulouse

Vous m'avez sollicitée pour me prononcer sur le Pacte Toulousain pour le Climat, composé de 28 engagements « incontournables » pour lutter contre les dérèglements climatiques et leurs effets.

Tout d'abord, laissez-moi vous remercier pour votre initiative, de mon point de vue très utile pour pousser les responsables politiques à agir de manière concrète, et à s'engager publiquement vis-à-vis des citoyens. Permettre une appréciation objective des différents programmes sur cette question cruciale est un moyen de renforcer la démocratie locale.

J'ai souhaité dans cet esprit, afin de répondre sincèrement et sans démagogie, assortir mes réponses aux 28 engagements de commentaires pour illustrer ma volonté de mettre en œuvre de manière effective et réaliste ces engagements, et ainsi de viser l'objectif, de faire de notre Métropole une métropole exemplaire qui réduit ses impacts sur le climat et qui se prépare à s'adapter aux prochains bouleversements que notre territoire va devoir affronter.

Je sais que ce prochain mandat sera crucial pour répondre à temps aux enjeux climatiques, écologiques et inévitablement sociaux qui en résultent, les plus fragiles étant les plus exposés à leurs impacts.

En préambule de mes réponses aux 28 « incontournables », il me paraît important de souligner, et vous le relevez à juste titre, que ces engagements ne soient pas uniquement des déclarations d'intention, mais qu'ils se confrontent aux impératifs de calendrier et à l'évaluation citoyenne.

Pour cela je mets en premier de mes engagements :

- La mise en œuvre dès le début de mon mandat d'une instance constituée principalement d'acteurs du territoire mais aussi de citoyens et d'associations. Elle sera dotée de moyens propres et aura pour mission de suivre et d'évaluer les politiques publiques, notamment sur leurs impacts écologique et climatique. Cette instance formulera, autant qu'elle le juge nécessaire, des avis et recommandations. Elle sera également saisie pour l'élaboration du Rapport de Développement Durable (engagement 10.2).

Ensuite, il me paraît important d'inscrire ces engagements dans une cohérence d'ensemble, en complète transversalité avec toutes les compétences de la ville et de la métropole. De ce point de vue, l'organisation interne et les objectifs assignés pour l'élaboration des différentes politiques publiques seront cruciaux.

Ce que je ferai donc :

- Confier, au prochain DGS, la mise en place d'une organisation interne, qui sorte des logiques matricielles (en silo), et facilite davantage les projets transversaux. Celle-ci aura, sur le modèle des exigences de la norme EMAS, une vision globale des politiques publiques sur le long terme,

- D'autre part, utiliser l'échéance d'évaluation obligatoire à trois ans du Plan Climat Energie Territorial, pour y assigner comme objectif la mise en œuvre des engagements que je prends ci-dessous.

Ainsi, vous trouverez ci-après les différentes mesures qui répondent aux engagements du Pacte Toulousain pour le climat :

ENGAGEMENT 1.1 : Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels => STOP à l'artificialisation nette des sols agricoles et naturels pour arriver à 0 ha artificialisé en 2026.

Ce qui figure déjà dans notre programme : le bouclier végétal, présenté le 15 novembre 2019, qui a pour objectif de préserver et développer les espaces naturels et agricoles, une politique urbaine volontaire qui ne dépend pas des promoteurs, une charte de l'aménagement qui impose 30% d'espaces végétalisés en pleine terre dans chaque projet, la révision du PLUi pour identifier des parcelles protégées, le développement du maraîchage (voir Dossier de Presse bouclier végétal),

Je souhaite raisonner en solde net c'est-à-dire inclure également les nouveaux espaces créés et notamment les forêts urbaines, ainsi que toutes les surfaces d'opérations de dé-bitumation.

Engager un travail de réflexion avec les Maires des 36 autres communes limitrophes en vue de réduire les installations d'activités industrielles et commerciales, et de se concentrer sur celles qui existent déjà en les remplaçant par d'autres filières notamment agricoles et maraîchères,

Saisir l'agence d'urbanisme afin d'établir une carte des zones de reconstruction « de la ville sur la ville » intégrant des opérations d'aménagement avec un bâti aux formes urbaines attractives et avec une propriété du foncier qui resterait publique, réaliser les préemptions nécessaires lors des cessions de biens sur les zones identifiées grâce à l'EPFL.

Encadrer les loyers à Toulouse pour éviter de déplacer les habitants vers la périphérie moins chère.

De plus, nous relancerons le « dialogue métropolitain » avec les villes à moins d'une heure de Toulouse afin qu'elles prennent, elles aussi, leur part d'attractivité et ainsi, leur part de lutte contre l'artificialisation pour tendre vers l'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2030.

ENGAGEMENT 1.2 : Cantines scolaires : produits à 100 % d'origine locale, 50% en bio et 2 jours 100% végétariens par semaine au plus tôt dans le mandat.

Ce qui figure déjà dans notre programme : Afin de favoriser les approvisionnements de produits locaux, je prévois de décentraliser les cantines au plus près des groupes scolaires de quartiers. En réalité, cela permet de réduire les volumes et quantités à approvisionner et de faciliter le traitement des produits frais. L'objectif est d'arriver, à la fin du mandat, à 50% de produits bio ET d'origine locale.

Les cantines proposeront systématiquement 1 repas obligatoirement végétarien par semaine en anticipation de la loi EQUALIM et mettront en place un second repas 100% végétarien au plus tôt, sachant que les cantines proposent déjà systématiquement la possibilité de ne pas manger de viande.

Par ailleurs nous mettrons en place des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines : sensibilisation, diagnostic, accompagnement.

Ce qui figure déjà dans notre programme : Relocaliser la production locale (voir Dossier de Presse sur le développement économique).

Développer un territoire plus autonome et écologique, répondant par une offre locale aux besoins locaux, tout en accueillant les compétences et les entreprises qui lui manquent pour « faire avec », telle est l'approche humaniste et ancrée dans notre siècle que nous souhaitons porter !

Dans le plan pour le développement économique nous proposons d'élaborer avec la chambre d'agriculture une stratégie de soutien et de mutation des exploitations agricoles pour répondre aux besoins du territoire (circuits courts et alimentation bio).**ENGAGEMENT 2.1** : Chaque habitant de la métropole est à moins de 5 minutes à pied d'un lieu de fraîcheur public et accueillant (ex : espace naturel accessible au public, berge aménagée, jardin ouvert, place ombragée, cours d'école ombragée, abord de terrain de sport ombragé etc. ...).

Ce qui figure déjà dans notre programme : Nous le proposons dans l'Axe 2 du bouclier végétal.

ENGAGEMENT 2.2 : Dès le début du mandat, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement (Privé ou public), imposer un minimum de 30 % de surface végétale en pleine terre.

Ce qui figure déjà dans notre programme : Une charte de l'aménagement qui impose une surface minimale de 30% végétalisées (Cf « Bouclier végétal »).

ENGAGEMENT 3.1 : Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements, sur Toulouse ET sur Toulouse Métropole d'ici 2026.

Ce qui figure déjà dans notre programme : Nous avons proposé, le 17 octobre 2019, dans notre plan d'urgence pour les mobilités, un ensemble de propositions que je vous invite à consulter dans le dossier de presse sur notre site. Celles-ci visent à diminuer fortement la part de la voiture dans les déplacements :

Dans cette perspective, nous proposons de réaliser des travaux d'infrastructures permettant d'accueillir les personnes qui habitent en périphérie de Toulouse (parfois assez loin).

Pour cela, il faut : 1) améliorer les dessertes ferroviaires vers (et au départ de) Toulouse pour les dissuader de prendre leur véhicule 2) pour ceux qui devraient quand même prendre leur véhicule, mettre en place des parkings aménagés sécurisés proches des stations de métro : les portes de Toulouse. 3) Investir dans un plan Vélo d'envergure pour proposer des infrastructures vélo avec voies express vers les zones d'activité et d'emploi, création de vraies pistes cyclables en ville sans discontinuités et sécurisées, création de stationnements sécurisés en nombre suffisant. 4) Développer les bus en sites propres et rendre les transports en commun plus propres et efficaces 5) Sécuriser et développer les déplacements piétons dans et hors du centre-ville et développer les zones piétonnes dans l'hypercentre. Expérimenter en concertation avec les habitants et usagers des zones piétonnes temporaires avec la fermeture de certaines rues le week-end ou la nuit. 6) Mettre en place des Gratuités et tarification solidaire avec comme critère principal, le revenu de chacune et de chacun. La gratuité sera en vigueur pour les personnes en situation de handicap, leurs accompagnants, les jours de pics de pollution, le samedi afin de permettre, par exemple, au plus grand nombre de fréquenter des lieux de culture, rejoindre une activité sportive ou favoriser la fréquentation des commerces de centre-ville. Et pour favoriser l'habitude de l'usage des transports en commun, tous les jeunes de moins de 26 ans, qu'il soit étudiant ou travailleur, verront leur tarif réduit à 10 euros et les nouveaux arrivants sur Toulouse leurs abonnements offerts pour une durée de 3 mois.

Notre objectif est bien par ces propositions de réduire très fortement la place de la voiture dans Toulouse et la Métropole, sachant que la part rien que sur Toulouse doit pouvoir être baissée de plus de la moitié.

ENGAGEMENT 3.2 : Moins de 50 minutes de temps de trajet en transports en commun pour rejoindre n'importe quel point de la métropole, à une fréquence et avec des amplitudes horaires qui correspondent aux besoins des usagers.

Il n'existe pas aujourd'hui d'indicateur tenu de cet ordre, mais nous proposons à travers notre « Plan d'urgence mobilité » de mettre en place les infrastructures nécessaires à rendre accessible les transports en commun à l'ensemble des usagers de la Métropole, afin de les rendre efficaces et ainsi inciter le plus grand nombre à les utiliser.

ENGAGEMENT 3.3 : 80% des habitants de la Métropole ont un point de TC (ou TAD) à moins de 200m de chez eux ou de leur travail en 2025 - Objectif 100% en 2030.

Comme pour la question précédente, c'est l'objet de notre plan d'urgence sur les mobilités et quand un TC ne sera pas disponible, nous travaillerons sur un redéploiement des navettes de rabattement, TAD (Transports à la Demande) et Mobibus (pour les personnes à mobilité réduite).

Nous proposons de réfléchir à la mise en place d'une application type MAAS (Mobility As A Service) incluant une fonction transport collectif à la demande.

ENGAGEMENT 4.1 : Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse.

Je vous renvoie encore vers notre Plan d'urgence sur les mobilités avec des propositions sur les infrastructures, notamment la réalisation de 400 km de pistes cyclables sécurisés, mais aussi sur l'éducation notamment des plus jeunes avec des cours de vélo dans les CLAE. La part piétonne sera considérée dans tous les aménagements (charte de l'aménagement) pour en assurer la sécurité.

ENGAGEMENT 4.2 : Convertir toutes les voies cyclables en pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo.

Nous proposons d'investir dans un « Plan Vélo » d'envergure pour mettre en œuvre des infrastructures vélo avec des voies express vers les zones d'activité et d'emploi, la création de vraies pistes cyclables en ville sans discontinuités et sécurisées, création de stationnements sécurisés et en nombre.

Nous considérons que le plan cyclable actuel doit être revu. L'audit des voies existantes et des flux et trajets, permettra de transformer toutes les voies utiles en pistes sécurisées et continues, et de créer les pistes nécessaires avec cette même exigence.

ENGAGEMENT 4.3 : Zéro discontinuité dans pistes cyclables à la fin du mandat. C'est notre objectif avec le plan vélo.

ENGAGEMENT 5.1 : Mettre en place, dans chacun des 6 secteurs de Toulouse une plateforme de récupération et de réparation, animée par les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Ce qui figure dans notre programme : Dans notre projet de revitaliser les quartiers nous avons prévu d'y installer outre les kiosques des solutions : lieux d'information, d'échange et de convivialité ; des ateliers pour les associations ou les petits artisans afin de développer le réemploi, la réparation et l'animation de formations pour les citoyens à la réparation des objets du quotidien.

Les « Portes de Toulouse » où nous prévoyons d'installer des services, seront aussi des lieux propices au développement de ces activités, nous l'intégrerons dans le cahier des charges.

ENGAGEMENT 5.2 : Créer un pôle économique Low Tech dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, opérationnel dès 2023.

Ce qui figure dans notre programme : mise en œuvre rapide d'une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. (Voir engagement 8.1), nous la compléterons par un centre de ressources et d'innovation sur les matériaux et énergies, sorte de tiers-lieu dédié à ces questions pour permettre de la formation, des expérimentations, la mise en relation de laboratoires qui travaillent sur les matériaux de construction avec les entreprises et les métiers du bâtiment.

ENGAGEMENT 6.1 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant en 2026 par rapport à 2016 (de 467 à 402 kg)

Ce qui figure dans notre programme : Nous présenterons dans quelques semaines un ensemble de propositions sur la thématique « Toulouse plus sobre » qui vise notamment à développer l'économie circulaire, le secteur de la réparation et à mettre en place une politique forte de réduction et de réemploi des déchets.

En voici quelques exemples

Revoir le traitement des déchets en homogénéisant le service sur les communes de la Métropole

Les déchets ménagers ne représentent que 10 % des déchets totaux (surtout issus du bâtiment et de l'agriculture). Créer une filière autour de l'économie circulaire en aménageant les ZAC de telle sorte à ce que les déchets industriels deviennent la matière première.

La réduction drastique des matières plastiques doit être une priorité. L'économie circulaire sera largement favorisée avec des ressourceries, des ateliers de réparations, une bourse aux échanges des déchets/ressources en direction des acteurs économiques...

Tri des déchets : La réorganisation de la collecte et du tri des déchets avec 4 à 5 bacs, dont la collecte et le tri des déchets organiques sous forme de bacs de rue comme celui du verre, où le compost serait accéléré par une technique naturelle efficace et pourrait nourrir la terre des espaces publics. La chaîne de tri doit être optimisée.

Mettre en place une gestion des déchets des restaurants en concertation avec les restaurateurs comme les Alchimistes

Favoriser la consigne pour le vin, la bière ou les jus de fruits produits localement telle que l'a expérimenté l'association Consign'Up - Encouragement du geste de retour par le discours et l'incitation financière.

ENGAGEMENT 6.2 : 100% des biodéchets et déchets verts valorisés : sous forme d'énergie ou toute autre valorisation écologique.

Ce qui figure dans notre programme : Dans notre Bouclier Végétal nous proposons : D'étendre le développement du compostage en pied d'immeubles, si possible.

La mise en place d'une filière dédiée de récupération des biodéchets pour les particuliers et créer 6 sites de compostage industriel (5 000 t/an) pour traiter 50% des biodéchets alimentaires des particuliers d'ici 2026. Les déchets de préparation produits par les cuisines collectives et issus du gaspillage alimentaire seront également valorisés dans ces unités de compostage : permettant d'atteindre 100% de valorisation des biodéchets à horizon 2030.

ENGAGEMENT 7.1 : Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau

Jean -Luc Moudenc vient de signer une nouvelle convention de DSP de la distribution de l'eau, bien commun vital, sans qu'aucune concertation publique n'ait été menée ; Il bloque ainsi pour plusieurs années, par des indemnités de sortie très élevées, l'économie du contrat. Je prendrai donc la main dès le début du mandat sur la maîtrise de ce service public pour imposer un contrôle citoyen très exigeant sur la réalisation de ce contrat, et si le « conseil métropolitain de l'eau » le confirme, j'engagerai l'examen des modalités de modification ou de sortie de la DSP.

ENGAGEMENT 7.2 : Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau : les premiers m3 pour les besoins de base à prix très réduit et forte augmentation au-delà pour pénaliser les plus gros consommateurs.

L'eau est un bien commun, elle est vitale, et face aux futures tensions sur cette ressource, un équilibre est à trouver pour qu'elle soit garantie aux ménages modestes. Je demanderai donc, en maintenant un tarif d'abonnement bas, à ce que les premiers m3 pour les besoins de base soient à prix très réduit et compensés par une augmentation par palier au-delà pour les plus gros consommateurs (piscine, lavage voiture...)

Je travaillerai également avec l'agence de l'eau pour étudier une modulation des taxes selon les mêmes paramètres et ainsi défendre une approche écologique dans les différents usages.

ENGAGEMENT 8.1 : Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique avec 1 ETP/100.000 habitants métropolitains au minimum dès 2021 pour accompagner la réduction des consommations d'énergie des habitants pour atteindre 2 conseillers par tranche de 100 000 en 2025.

Ce qui figure dans notre programme : Dans le projet « logement », présenté à la presse le 27 Novembre dernier, figure déjà cet engagement d'une « plateforme de rénovation énergétique ». J'ai souhaité pour qu'elle soit efficace, non seulement en dimensionner les moyens minimums, mais d'ores et déjà lui assigner des objectifs en nombre de projets accompagnés afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de GES (8000 logements en rénovation lourde par an et 15 000 en rénovation légère). J'engagerai au plus vite des échanges avec la Région et l'Agence Régionale de l'Energie pour optimiser les financements de la rénovation énergétique sur le territoire.

ENGAGEMENT 8.2 : Diviser par 4 le nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux d'ici la fin du mandat, atteindre 0 en 2030.

Cet engagement est fondamental pour faire sortir de nombreux ménages de la précarité énergétique c'est une exigence écologique et surtout sociale. Je travaillerai immédiatement avec les bailleurs sociaux pour atteindre au plus tôt cet objectif.

ENGAGEMENT 8.3 : Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie (car reposant sur l'utilisation massive de la voiture par les clients) au profit des commerces de proximité

Les zones commerciales à l'extérieur de la ville ne sont plus compatibles avec les modèles de développement durable. Nous privilégierons toujours le commerce de proximité. Je propose un moratoire des créations et agrandissements des surfaces commerciales, pour rester en deçà du seuil de 100 m² pour 1000 habitants.

ENGAGEMENT 9.1 : Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R : passer de 5% à 10% en développant d'autres sources que l'incinération des OM

Je veillerai à ce que le nouveau schéma directeur des EnR et R et des réseaux de chaleur intègre toutes les potentialités de développement des EnR et que les réseaux soient bien optimisés et notamment ceux qui utilisent la géothermie et la biomasse. Dans le cas contraire, je demanderai à ce que les études soient revues, et, dans tous les cas, traduites de manière opérationnelle dans des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

ENGAGEMENT 9.2 : Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux, afin d'augmenter de 50% la production d'électricité produite à partir d'ENR pour la porter au minimum à 80 GWh en 2026.

Je suis très inspirée par les modèles de production d'énergie partagée tels que « Citoyen'R » par exemple, je favoriserai ce genre d'initiatives non seulement par la mise à disposition avantageuse des toitures publiques, mais également par la mise en place de partenariats avec les citoyens dans le cadre d'une société publique visant à co-financer des projets citoyens d'énergie partagée. Augmenter de 50% la production d'électricité provenant d'EnR locales est réalisable, compte tenu du faible niveau de production actuel.

ENGAGEMENT 10.1 : Interdire la publicité commerciale sur l'espace public d'ici 2026.

Pour Toulouse :

L'affichage commercial est encadré par le PLPi, ce règlement intercommunal vient d'être adopté le 11 Avril 2019, je demanderai à ce qu'il soit révisé afin d'intégrer de nouveaux critères visant à réglementer la publicité commerciale poussant à la surconsommation et privilégier les messages pédagogiques ou institutionnels.

Pour ce qui concerne le territoire de Toulouse, je commencerai par mettre en œuvre l'interdiction des panneaux utilisant de l'énergie et en particulier les panneaux lumineux, et je ferai également appliquer la réglementation sur les enseignes lumineuses, puis progressivement limiterai la publicité à celle des commerçants distribuant des produits locaux et aux messages pédagogiques ou aux publicités institutionnelles.

Nous proposerons de revoir le RLPI (règlement local pour la publicité intercommunal) pour introduire un secteur à préserver des affichages publicitaires

ENGAGEMENT 10.2 : Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique doté de moyens propres qui aura pour mission de contrôler l'application des engagements écologiques

Engagement pris, voir en première page.

ENGAGEMENT 10.3 : S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de l'aéroport pour une réduction de l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs, avec comme objectif affiché : - 50% du nombre de voyageurs pour ces lignes à horizon 2030.

Je m'engagerai, en effet, publiquement pour la réduction du trafic aérien, et particulièrement dans la réduction de ses nuisances dans le cône de bruit conformément aux attentes des riverains concernés. Dans cette perspective Je défendrai aux cotés de la Région et du Département de la Haute-Garonne, un réseau ferroviaire rapide entre Toulouse et des villes comme Bordeaux, Paris, Montpellier, Perpignan.

ENGAGEMENT 11.1 : Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.

Je développerai les missions du service « évaluation des politiques publiques » qui sera directement rattaché à la Direction Générale des Services. Ce service aura pour mission de proposer les modalités d'évaluation des projets et sera obligatoirement saisi pour faire réaliser des bilans carbone pour tous les projets d'aménagements, ainsi que des propositions de modification en conséquence des résultats. Les grands projets toulousains ne peuvent plus être climaticides, il n'est pas possible de réduire à néant les efforts faits par ailleurs pour réduire les émissions de GES.

Un bilan des évaluations de projets sera régulièrement présenté au Conseil Citoyen (présenté en page 1).

ENGAGEMENT 11.2 : Inscrire dans TOUT appel d'offre de projet de plus de 50 000 € :

- une clause obligeant à mener et à publier un bilan carbone,
- une clause obligeant à évaluer le projet la consommation globale en énergie (investissement et fonctionnement),
- une clause obligeant à prévoir la réduction et la valorisation des déchets professionnels.
- et ce, en plus des clauses environnementales et sociales.

Dans les critères de sélection pour désigner le projet rapportant l'appel d'offre, donner le poids le plus important à l'évaluation de la qualité écologique du dossier (clauses ci-dessus), et non à l'aspect financier.

Je demanderai au Service en charge des marchés publics de concevoir un guide avec des « clauses-type », telles que celles que vous listez, à intégrer dans tous les CCTP (Cahiers des Charges et Techniques Particulières) en fonction de la nature des prestations ou des biens concernés, afin que la collectivité soit exemplaire.



ENGAGEMENT 11.3 : Nommer un Premier Adjoint (Toulouse) et un Vice-Président (Toulouse Métropole) en charge de la Transformation énergétique et écologique. Placer sous sa responsabilité les finances et les marchés publics.

Je ne souhaite pas déléguer la transition énergétique et écologique à un adjoint spécifique, car c'est à chacun des élus de se responsabiliser et c'est ce que je leur demanderai. Pour suivre l'implication de chacun des domaines de délégation, je mettrai en place une analyse budgétaire permettant d'identifier la part du budget consacrée à la transformation écologique et énergétique.

Je veux également être la première impliquée et garante de la mise en œuvre des engagements écologiques et fixerai des objectifs de transition écologique à chacun des élus pour TOUTES les délégations, je m'appuierai pour cela sur le Plan Climat qui deviendra un outil de pilotage des politiques publiques. Chaque élu sera comptable des politiques menées en la matière et un rapport sera fait au Conseil Citoyen chargé de l'évaluer en toute indépendance.

ENGAGEMENT 11.4 : Envisager systématiquement le recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

Oui, je m'y engage et nous avons identifié des fonds en capacité de nous accompagner efficacement que ce soit par exemple INCO ou le dispositif de « green bonds » de la BEI.

Voilà les engagements qui constituent le pacte écologique et climatique que je veux avoir avec les citoyens. Je vous invite également à consulter l'ensemble des engagements de notre liste sur notre site : www.nadiapellefigue2020.fr/ Je me suis aussi engagé pour la justice sociale et pour une nouvelle gouvernance de notre territoire, deux piliers indispensables à la « bascule écologique » de Toulouse.

Nadia Pellefigue